



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 19 OCT. 2012	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement F04212 P0027
--	--	--

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Cabinet Jean Claude Schmitt**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **Jean Claude Schmitt**

RCS / SIRET **340 650 043 00011** Forme juridique **SAS**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Réalisation d'un lotissement d'une superficie d'environ 4.5 ha dans une commune avec un POS. Surface plancher entre environ 15000 et 16500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'un projet de lotissement à Schwindratzheim.
Le projet est essentiellement destiné à de l'habitation, mais une bande de 50 m en partie Sud le long de la RD est prévue pour de l'activité commerciale (concessionnaire automobile), artisanale ou de bureaux.
Ce projet se fait sur une zone 1Na. L'accès se fait depuis la RD421, depuis un giratoire existant ainsi que par le village au niveau du lotissement existant. Le lotissement prévoit une grande mixité des formes d'habitat.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de répondre à la demande d'habitat et de diversifier l'offre en logements sur la commune. Ce projet permettra de lutter contre la baisse de population de la commune (la seule commune du secteur à perdre de la population du fait de l'absence de production de logements sur le ban communal).

L'objectif secondaire est de proposer des terrains destinés à l'activité le long de la RD afin de répondre à une demande locale.

Le projet s'inscrit dans l'étude d'entrée de ville réalisée lors de la dernière modification du POS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation du lotissement correspond à la période du chantier permettant sa réalisation. Le chantier du lotissement comprendra deux étapes : les travaux de voirie provisoire et les travaux de voirie définitive. Ces travaux feront intervenir des engins de chantier permettant la réalisation des réseaux, des voiries et des espaces verts.

Entre la phase voirie provisoire et la phase voirie définitive aura lieu la phase de construction des logements et des bâtiments d'activités.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond à la vie du lotissement une fois tous les travaux terminés (constructions et travaux propre au lotissement).

Le projet sera constitué de placettes développant la vie locale.

Il permettra aussi dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville de créer une piste cyclable le long de la RD et traitera l'entrée de ville de Schwindratzheim en cohérence avec le dossier d'entrée de ville. Le projet aboutira aussi à la création d'un dispositif anti-coulées de boues, ce qui permettra non seulement de protéger le futur lotissement mais aussi de limiter les risques actuels. Ainsi le projet permettra de développer la vie sociale du village avec des espaces publics riches et l'instauration d'une réelle mixité des logements.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'un permis d'aménager
- d'un dossier loi sur l'eau (qui traitera la problématique des coulées de boues)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager et dossier loi sur l'eau (si nécessaire)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface plancher	env 20000 m ²
Superficie de l'opération	4.5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 07 ° 36 ' 26 " 05 Lat. 48 ° 45 ' 27 " 42

RD 421 au niveau de l'entrée de Schwindratzheim, au Nord du giratoire existant.

Zone 1NA

67270 Schwindratzheim

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement l'occupation des sols se compose de terres agricoles exploitées de façon intensive (maïs)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se situe sur une zone INA du POS de la commune de Schwindratzheim.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Zorn et du Landgraben, approuvé le 26 août 2010 par arrêté préfectoral.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement étant constitué de constructions, il sera nécessairement excédentaire en matériaux. Les déblais seront réparties sur les futures parcelles.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terrains fortement anthropisés (mono culture de maïs). Par contre le projet se situe dans l'aire historique du hamster et sur des sols favorables à l'espèce. Une étude hamster est donc nécessaire.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site composé de terres agricoles cultivées en maïs. Le projet engendrera la consommation de ces terres agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Même si sur ce secteur la commune n'a jamais relevé de coulées de boues, le projet se situe en aval d'un bassin versant. Des dispositifs seront donc mis en place pour prévenir ce risque. Le dossier loi sur l'eau décrira cette problématique et les mesures prises (bassin, merlon...)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet génère le trafic lié aux futures habitations. Le trafic de la RD (existant) aura un faible impact sur le lotissement du fait du traitement de l'entrée de ville (zone d'activité sur 50 m et plantations)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera éclairé au niveau des rues, et par la lumière propre aux futures constructions. Ces émissions lumineuses se limitent au lotissement.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un réseau séparatif. Les eaux pluviales du projet seront dirigées vers un fossé le long de la voie ferrée (après traitement et stockage) qui envoie les eaux à la Zorn</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit de nombreuses plantations à l'entrée de ville et le long des limites de la future tâche bâtie de Schwindratzheim. Le projet se construit à partir de trames vertes Est-Ouest, qui permettent de créer des terrasses vertes.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet supprime des terres agricoles mais ne porte pas atteinte à la viabilité des exploitations en question. La continuité des chemins agricoles est prévue dans le projet.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet répond à une nécessité de proposer de nouvelles formes de logements sur la commune de Schwindratzheim. La densité de logements du projet (environ 23 lgt/ha) peut justifier la consommation de terrains agricoles, consommation qui permettra de répondre en partie au manque de logements sur la commune.

Le projet prévoit un traitement important de l'entrée de ville et des différentes limites. De plus le projet se construit le long de terrasses vertes qui favoriseront l'intégration du projet dans le paysage et limitera la densité perçue.

Le projet ne nous semble pas nécessiter une étude d'impact, les deux seuls problématiques environnementales fortes (coulées de boues et grand Hamster) étant traité dans le dossier loi sur l'eau (création d'un bassin et de fossés pour les coulées de boues et réalisation d'une étude Hamster).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

19 OCT. 2012

Signature

